



VPA LIONS CLUB Ile de France Ouest

Boisemont, le 17 avril 2026

PRÉSIDENT

Marc TENAILLON

2 Bis, rue des Bois
95000 BOISEMONT

Tél. : 01 30 31 17 58
Port. : 06 07 83 29 97
tenailon.marc@orange.fr

SECRÉTAIRE

Shamela OUSSEINI

1, rue Paul Doumer
92600 ASNIERES/SEINE
Port. : 06 19 48 43 11
shamelaousseini@hotmail.fr

TRÉSORIER

Gérard GIRAUD

13, rue Sadi Carnot
06600 ANTIBES
Port. : 06 19 71 27 84
gerardgiraud.gouv@gmail.com

Cher(e) ami(e) Lion,

L'action VPA LIONS CLUB Ile de France Ouest vous permet d'apporter un peu de réconfort à des enfants qui n'auraient pas la possibilité de partir en vacances sans votre aide.

L'année dernière, vous avez réussi à vous mobiliser pour permettre à 74 enfants de partir en vacances.

Je vous propose à nouveau d'envoyer les enfants cette année en Bretagne dans un camp de vacances qui appartient à la Fondation des Lions de France. Ce centre se situe au Conquet dans le Finistère et propose un séjour compatible avec les conditions sanitaires requises. Vous pouvez trouver sur leur site des informations complémentaires <https://www.centrekerber.com/>.

DATES ET LIEUX DES SEJOURS

Les séjours sont ouverts pour les enfants âgés de 7 à 12 ans

Séjour : du 06 au 15 juillet 2026 (Effectif total de 80 jeunes)

Le départ se fera comme l'année dernière depuis Nanterre Préfecture.

Le coût du séjour par enfant est de 710 euros.

Tu trouveras ci-joint : **Un bordereau de réservation et de règlement**

Ce bordereau devra être retourné à mon adresse, dès que possible, accompagné du règlement. **Les réservations seront retenues dans leur ordre d'arrivée.**

Les dossiers d'inscription complets sont à me retourner au plus tard le 10 juin 2026.

Je te conseille de réserver au plus tôt les dates de séjour, par l'envoi du bordereau de réservation et du chèque correspondant.

Si tu souhaites participer à cette action, mais que tu n'as pas d'enfant à envoyer, tu peux aussi m'adresser un chèque correspondant au nombre d'enfants que tu parraines, car beaucoup ne peuvent pas partir faute de fonds.

Par ailleurs, VPA IDFO a signé une convention de Dons dédiés avec la Fondation des Lions de France. Les particuliers ou les personnes morales peuvent donc participer à cette action et recevoir un certificat fiscal en contrepartie de leur don. Dans ce cas, les chèques sont à libeller au nom de : Fondation des Lions de France / FLF DD 140 et ces chèques sont à m'adresser pour transmission à la fondation. La fondation prélève 5% sur les dons reçus pour ses œuvres sociales.

Avec tous mes remerciements pour ta participation.

Marc TENAILLON

